



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBERY CEDEX

Arrêté RECTIFICATIF n° 2025-ETS EJF-041 portant dotation et tarification pour l'exercice 2025 du Centre parental « La Buissonnière » géré par l'Association UGECAM Rhône-Alpes 41 chemin Ferrand - 69 370 Saint Didier Au Mont d'Or N° Finess 730780319

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et R314-43-1 ;

VU l'arrêté du 28 avril 2000 de Monsieur le Préfet de la Savoie et de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie autorisant Monsieur le Président du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie à créer un centre maternel spécialisé « mère-enfant(s) » La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent, pour 32 mères accompagnées d'enfant(s) ou femmes en-cours de grossesse et au total 40 enfants de moins six ans ;

VU l'arrêté de renouvellement d'autorisation de fonctionnement du centre maternel spécialisé « mère-enfant(s) » la Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 12 avril 2017 ;

VU l'arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la pouponnière du centre parental La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 25 mai 2023 ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Savoie du 13 décembre 2024 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la proposition de budget base zéro transmise par courrier du Président du Conseil départemental de la Savoie en date du 4 novembre 2024 ;

VU le dialogue de gestion en date du 25 avril 2025 et l'arrêté portant dotation globale n° 2025-ETS EJF-023 en date du 25 juillet 2025 ;

Vu les arrêtés 2025-ETS EJF-023 et 2025-ETS EJF-030 portant dotation globale et tarification pour l'année 2025 du Centre maternel spécialisé mère-enfant(s) « La Buissonnière » ;

VU l'augmentation du capacitaire du Service Educatif en Milieu Ouvert avec Hébergement passant de 16 à 20 mesures à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

SUR proposition de monsieur le Directeur Général des services du Département et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20251201-2025-ETS-EJF041-AI
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025

Article 1 – L’article n°1 de l’arrêté n° 2025-ETS EJF 023 pour l’exercice 2025 est modifié comme suit et jusqu’à publication d’un nouvel arrêté, la dotation annuelle est précisée dans le tableau ci-dessous avec un versement au 1/12^{ème} dans les conditions prévues par l’article R.314-43-1 du code de l’action sociale et des familles :

Service	Dotation 2025	Dotation complémentaire 2025	Dotation totale 2025
Hébergement complet Internat+Pouponnière	1 998 097,07 €	0,00 €	1 998 097,07 €
Service Educatif en Milieu Ouvert	588 715,93 €	52 136,17 €	640 852,10 €

Une dotation globale d’un montant de 2 638 949,17 € (deux millions six cent trente-huit mille neuf cent quarante-neuf euros et dix-sept cents) est allouée par le Conseil départemental de la Savoie à l’établissement "la Buissonnière" pour le fonctionnement 2025 :

- Hébergement complet internat : 1 474 476,08 € pour le financement de 8 114 journées prévisionnelles,
- Pouponnière : 523 620,99 € pour 1820 journées prévisionnelles
- Service Educatif en Milieu Ouvert avec Hébergement (SEMOH) : 640 852,10 € pour le financement de 5 500 journées prévisionnelles.

Article 2 - L’article n°2 de l’arrêté n° 2025-ETS EJF 030 pour l’exercice 2025 est modifié comme suit :

La tarification des services Internat et Pouponnière gérés par l’Association UGECAM Rhône-Alpes s’applique du 1^{er} janvier au 24 juillet 2025 :

INTERNAT	241,23 €
POUPONNIERE	347,98 €

La tarification du Service Educatif en Milieu Ouvert avec Hébergement géré par l’association UGECAM Rhône-Alpes, s’applique du 1^{er} janvier au 31 août 2025 :

SEMOH	165,26 €
-------	----------

A partir du 25 juillet 2025, la tarification des services Internat et Pouponnière gérés par l’association UGECAM Rhône-Alpes, s’applique comme suit :

INTERNAT	181,72 €
POUPONNIERE	287,70 €

A partir du 1^{er} septembre 2025, la tarification du Service Educatif en Milieu Ouvert avec Hébergement géré par l’association UGECAM Rhône-Alpes, s’applique comme suit :

SEMOH	116,52 €
-------	----------

Article 4 - Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée dans un délai franc d’un mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l’action sociale et des familles.

073-227300019-20251201-2025-ETS-EJF-041-AF

Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le 01 déc. 2025
Le Président

Pour le Président
La Vice-présidente déléguée

Christiane BRUNET



- 9 DEC. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20251201-2025-ETS-EJF041-AI
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025